

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 28 Septembre 2017

Le jeudi 28 septembre 2017, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 22 septembre 2017, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

*Nombre de Conseillers : 33*

*En exercice : 33*

*Présents ou représentés : 32*

*Nombre de votants : 32*

**Numéro**  
**2017/SEPT/61**

**Point de l'ordre du jour**  
**4**

**OBJET**  
**SUBVENTION**  
**EXCEPTIONNELLE**  
**SOLIDARITÉ POUR LES**  
**ANTILLES**

**RAPPORTEUR**  
**M. ROSTAN**

*Rendu exécutoire compte-tenu de :  
La transmission en Préfecture le : 03/10/2017  
L'affichage en mairie le : 03/10/2017  
La notification le : 03/10/2017*

Le Maire  
Christophe LUBAC

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Membres présents :**

*M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. J- L. PALÉVODY, Mme M-P. GLEIZES, M. P- Y SCHANEN, M. S. ROSTAN, M. B. PASSERIEU, M. A. CARRAL, G. BAUX, Mme V. BLANSTIER, Mme Cl. GRIET, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, Mme C. CIERLAK-SINDOU, M. Ch. ROUSSILLON, M. P. BROT, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, M. Fr. MERELLE, M. AREVALO, M. J- P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.*

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

*Mme Cl. GEORGELIN a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE  
Mme M- A. SCANO a donné procuration à Mme P. MATON  
Mme M. CABAU a donné procuration à M. P. BROT  
Mme Ch. ARRIGHI a donné procuration à M. J-P. PERICAUD*

**Membre absente**

*Mme A. POL*

**Exposé des motifs**

Le 6 septembre dernier, l'ouragan Irma frappait les Antilles. Les îles Saint Martin et de Saint-Barthélemy ont été particulièrement touchées. L'ouragan Maria frappait à nouveau quelques jours plus tard. Depuis, les populations et collectivités territoriales concernées font face à une détresse sans précédent. Au-delà de l'urgence immédiate, les besoins de reconstruction pour redonner de bonnes conditions de vie aux populations sinistrées se feront bientôt sentir.

La commune de Ramonville souhaite marquer sa solidarité avec les collectivités territoriales concernées et en charge d'organiser cette reconstruction. L'Association des Maires de France a lancé un appel aux collectivités à contribuer et relayer les appels aux dons pour secourir les victimes de ces terribles événements.

Un fonds de soutien spécifique afin d'aider à la reconstruction des équipements publics essentiels à la population a été créée pour permettre aux collectivités de la Martinique et de la Guadeloupe de recevoir les aides dédiées à cette urgence.

La commune de Ramonville souhaite abonder à ce fonds à hauteur de 3000 euros, répartis entre les 2 associations départementales, afin d'apporter sa pierre à l'édifice de cette reconstruction. Elle souhaite ainsi témoigner toute sa solidarité avec les populations des Antilles, victimes directes des conséquences du réchauffement climatique

**Décision**

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur ROSTAN et après en avoir délibéré  
**À L'UNANIMITÉ :**

- **VOTE UNE SUBVENTION** à caractère exceptionnel et d'un montant de 3 000 euros répartis entre les associations départementales de la Martinique et de la Gadeloupe.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures*

Le Maire  
*Christophe LUBAC*